

FICHE

ÉDUCATION SEXUELLE

NO.1 / 5:

ÉDUCATION SEXUELLE ET ÉDUCATION À LA SANTÉ SEXUELLE



L'ÉDUCATION SEXUELLE À L'ÉCOLE: UN FONDAMENTAL POUR L'ÉDUCATION À LA SANTÉ SEXUELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

IMPRESSUM

Secrétariat Alliance pour une Éducation sexuelle en Suisse

info@alliance-educationsexuelle.ch / www.alliance-educationsexuelle.ch

RÉDACTION / TEXTES: Caroline Jacot-Descombes, Annelies Steiner RELECTURE: Susanne Rohner, Erika Glassey

MIS EN PAGE: Daniela Enzler ILLUSTRATIONS: Alain Robert ICONS : made by [Good Ware](http://www.flaticon.com) from www.flaticon.com

L'ÉDUCATION SEXUELLE À L'ÉCOLE : UN FONDAMENTAL POUR L'ÉDUCATION À LA SANTÉ SEXUELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

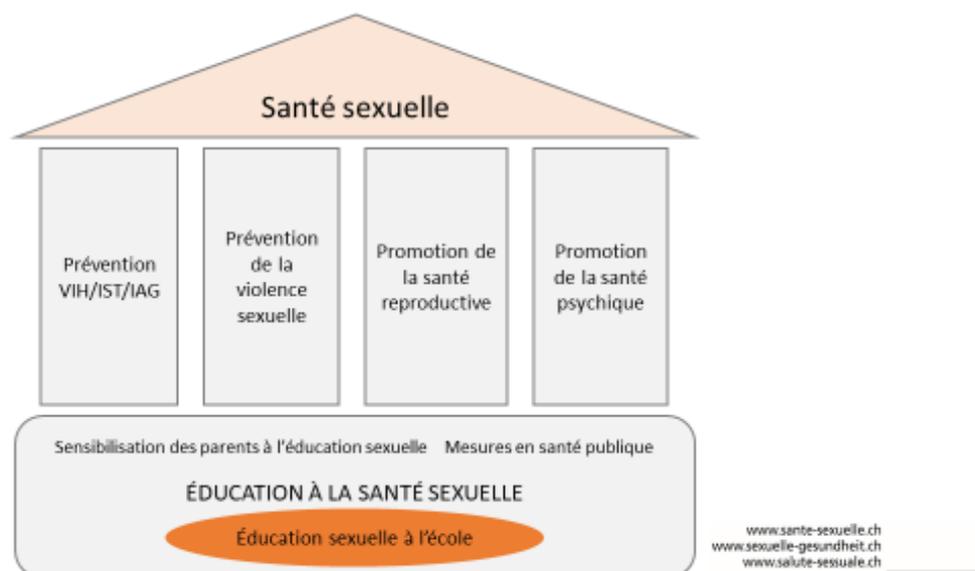
La Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS) a développé en 2015 une définition de la santé sexuelle. Pour atteindre les objectifs en matière de santé sexuelle elle identifie cinq domaines d'action et, pour chacun d'eux, des interventions nécessaires et mesures de politiques publiques. L'éducation à la santé sexuelle constitue l'un de ces domaines d'action. Elle est en même temps considérée comme une base importante pour les autres domaines.

Cette fiche d'information présente l'apport de l'éducation sexuelle au domaine d'action « éducation à la santé sexuelle ». Elle donne un aperçu des définitions, du droit, des chiffres clés et des recommandations.

ÉDUCATION SEXUELLE ET ÉDUCATION À LA SANTÉ

L'éducation à la santé sexuelle à tous les âges de la vie permet de garantir que toute personne dispose des informations et des compétences nécessaires pour prendre librement et en connaissance de cause les décisions relatives à sa sexualité, à son identité sexuée et de genre, à son orientation sexuelle.

L'éducation à la santé sexuelle comprend différentes prestations adaptées à l'âge, aux étapes de vie et aux situations des personnes concernées. L'une des prestations majeures est l'éducation sexuelle scolaire. Dans le but de garantir l'égalité des chances, l'ensemble des enfants et des jeunes doit avoir accès à une éducation sexuelle à l'école, déclinée selon l'âge et adaptée aux besoins des élèves (par ex. éducation spécialisée pour les enfants en situation de handicap). L'éducation sexuelle doit être dispensée par des spécialistes de la santé sexuelle et des enseignant.e.s adéquatement formé.e.s pour leur rôle et en association avec les parents¹.



¹ CFSS (2015): Santé sexuelle – une définition pour la Suisse (p.4/5). Consultée en ligne le 23.01.2019: <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf.download.pdf/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf>



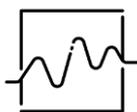
BASES JURIDIQUES

- L'éducation sexuelle se base sur le droit à l'éducation et à l'information qui est reconnu à chaque enfant habitant en Suisse, tel qu'inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant, art. 28 et 29 et sur le droit à un enseignement de base conformément à l'art. 19 de la Constitution fédérale.
- L'éducation sexuelle relève des cantons en vertu de la Constitution suisse, art. 62 al. 1-4: les cantons sont responsables de l'instruction publique. Ils pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants, gratuit dans les écoles publiques. Les enfants en situation de handicap ont droit à une éducation spécialisée.
- L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique oblige les cantons à harmoniser dans toute la Suisse d'importants critères de référence dans le domaine de l'éducation. Cela s'applique également à l'éducation sexuelle, qui a été inscrite dans le Plan d'études romand (PER), puis déclinée selon les lois scolaires cantonales.
- La formation professionnelle est une tâche conjointe Confédération – Cantons. L'Ordonnance du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale définit non seulement les compétences professionnelles mais aussi les compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis privés. L'éducation sexuelle promeut des compétences psycho-sociales qui répondent à ces exigences.
- La Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées poursuit le but de faciliter la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et de leur permettre d'entretenir des relations en toute autonomie.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Le Programme national de lutte contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) définit l'éducation sexuelle comme une mesure importante de promotion de la santé. Les jeunes devraient être encouragés à adopter un comportement de protection fiable. Le PNVI met en œuvre une partie de la loi sur les épidémies. La Confédération et les cantons sont responsables de la mise en œuvre.
- Les recommandations du Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 14.4115 Regazzi du 10 décembre 2014 ne sont certes pas contraignantes mais soulignent l'importance de l'éducation sexuelle et définissent les standards de l'OMS Europe pour l'éducation sexuelle comme une référence pour la Suisse.



CHIFFRES CLÉ

- 38% des jeunes affirment que leurs pairs ont été leur principale source d'éducation sexuelle, 26% citent leurs parents, 18% l'école². Pour les personnes non hétérosexuelles, Internet a constitué leur principale source d'information³.
- 93% des répondant.e.s estiment que la santé reproductive a été suffisamment traitée en éducation sexuelle⁴.
- 88% déclarent que la prévention VIH/IST et des grossesses non voulues a été suffisante⁵.
- 33% admettent qu'il leur a manqué un travail sur les stéréotypes en matière de sexualité⁶.



ARGUMENTS POUR L'ÉDUCATION SEXUELLE HOLISTIQUE

- Pour les enfants et adolescent.e.s, l'éducation sexuelle à l'école est une base importante pour une éducation à la santé sexuelle tout au long de la vie. Des études montrent que l'intérêt des jeunes pour l'éducation sexuelle va bien au-delà des questions de reproduction et de prévention des risques liés à la sexualité⁷. L'éducation sexuelle holistique permet de prendre en compte l'ensemble des thèmes qui concernent la sexualité. Elle renforce les compétences psycho-sociales⁸ utiles dans la vie quotidienne, permet de connaître les droits sexuels⁹ et de discuter des enjeux de la sexualité dans notre société. Elle promeut ainsi le respect dans les relations privées et donne des outils en cas de conflits ou de situations de violence. L'éducation sexuelle holistique répond donc à une préoccupation de santé publique importante pour les jeunes et les adultes
- Il arrive souvent que les jeunes fassent leurs premières expériences amoureuses et sexuelles dans le cadre scolaire. L'école est donc l'endroit idéal pour thématiser ces expériences. En partant de ce qui intéresse les élèves, le cours d'éducation sexuelle leur permet d'étendre et préciser leurs connaissances et de renforcer leurs compétences essentielles à leur vie d'adulte.
- Même si tous les parents donnent des repères sur la sexualité à leurs enfants, des questions peuvent rester taboues dans les familles. Il peut s'agir de questions liées à une orientation sexuelle minoritaire, une identité de genre atypique, l'intersexualité, la vie affective et sexuelle pour des jeunes en situation de handicap, la violence sexuelle, etc. Pour les enfants et les jeunes qui cherchent des réponses, l'éducation sexuelle scolaire peut combler un vide et les orienter vers un conseil en santé sexuelle confidentiel et professionnel. Ce soutien peut être indispensable pour construire son identité d'adulte.

² Barrense-Dias Y, Akre C, Berchtold A, Leeners B, Morselli D, Suris J-C. Sexual health and behavior of young people in Switzerland. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2018 (Raisons de santé 291) <http://dx.doi.org/10.16908/issn.1660-7104/291> (Consulté en ligne, 21.03.2019)

³ Barrense-Dias Y, Akre C., Jacot-Descombes C., Leeners B., Morselli D. School/Parents or Other Primary Sex Educators: What Difference Does It Make? (Abstract, article en voie de publication), [https://www.iahonline.org/article/S1054-139X\(18\)30497-X/fulltext](https://www.iahonline.org/article/S1054-139X(18)30497-X/fulltext) (consulté en ligne le 21.03.2019)

⁴ Barrense-Dias Y et al. 2018, op. cit.

⁵ Idem

⁶ Idem

⁷ L'étude de l'IUMSP (2018) a montré que 36% des femmes auraient souhaité plus d'informations sur les pratiques sexuelles et la masturbation et 32% des hommes une discussion plus détaillée sur les stéréotypes sexuels. Consulté en ligne le 12.02.2019: https://www.iumsp.ch/Publications/pdf/rds291_fr.pdf (p.89).

⁸ Compétences psycho-sociales selon l'OMS (2003) : Compétences qui permettent à une personne de faire face aux défis de la vie quotidienne. Consulté en ligne le 06.02.2019: <http://www.who.int/iris/handle/10665/42818>

⁹ Droits sexuels selon IPPF (2008). Consulté en ligne le 12.02.2019: https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/04/pdf_ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf